

DROIT DU MARKETING

2011/2012

Espeme 3 [rattrapage]

ANNÉE SCOLAIRE / ACADEMIC YEAR 2011-2012

Intervenant/Lecturer: Cédric Manara

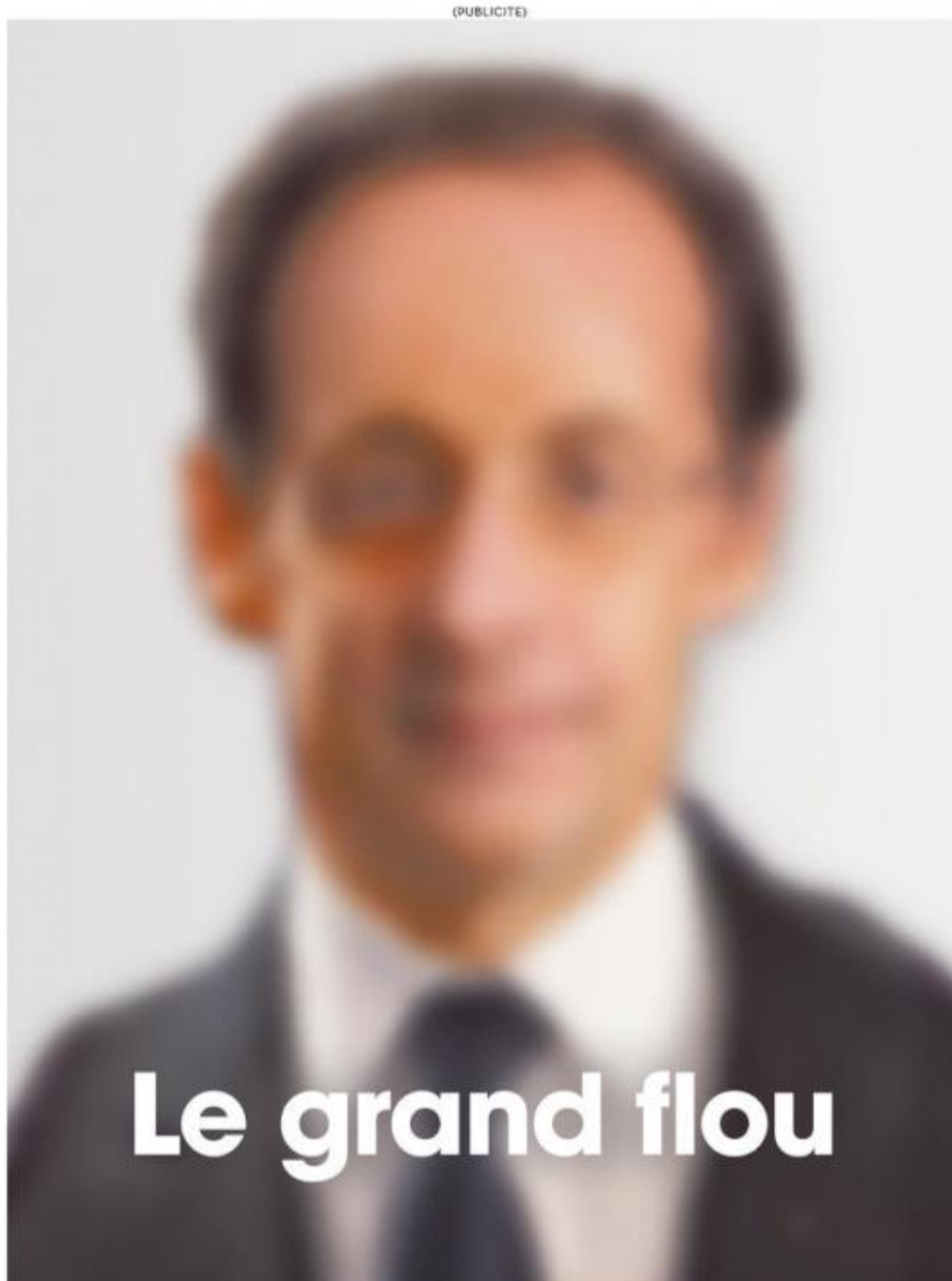
Durée de l'épreuve : 1 heure 30

Conditions : *Aucun document autorisé. Aucun outil électronique (y compris calculatrice) ou de communication*

Jusqu'à une date récente, il n'était pas possible de vendre en ligne des lunettes ou verres de contact. Une société française s'est lancée il y a peu dans ce créneau, soutenue par des investisseurs sérieux.

Afin de se faire connaître rapidement, cette société, Sensee, a choisi de faire une campagne marquante.

La première a été lancée à l'occasion du deuxième tour de l'élection présidentielle en France. Cette photo a été publiée dans divers journaux à la veille de l'élection :



Elle a été suivie de cette autre photo au lendemain de l'élection :



sensee
.com

Toutes vos lunettes
2 fois moins chères

⇒ La société Sensee a-t-elle pris des risques juridiques en lançant une telle campagne, et lesquels ?

[10 points]

Par ailleurs, Sensee a lancé un peu plus tard, courant mai, une campagne d'affichage ayant pour slogan : « *Les solaires de marque au prix des contrefaçons* ».



⇒ Vous êtes leader sur la vente de solaires en magasin, et découvrez cette campagne. Que faites-vous et pourquoi ?

[10 points]